

France

>> Maladie émergente

>> L'AUTEUR

Michel JEANNEY

Secrétaire général de rédaction de La Dépêche Vétérinaire

La fièvre de la vallée du Rift menace surtout Mayotte

Longtemps confinée à l'Afrique subsaharienne, la fièvre de la vallée du Rift s'étend désormais à certaines îles de l'Océan indien (Comores, Madagascar) et menacent donc les territoires français de la zone, notamment les îles de Mayotte et de la Réunion.

Cette maladie devient, en conséquence, un réel sujet de préoccupation de santé animale et de santé publique pour les autorités françaises.

Saisie par la Direction générale de l'alimentation, l'Afssa* a examiné la probabilité de survenue d'une épizootie dans ces territoires. Pour ce faire, l'agence a effectué une analyse qualitative du risque selon une méthode qu'elle a développée en 2008.

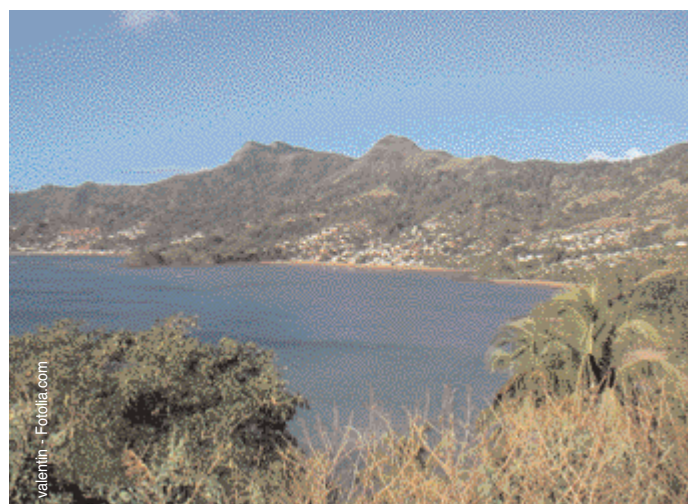
Pour la Réunion, la probabilité de survenue d'une épizootie a globalement été estimée « quasi nulle ». Pour Mayotte, cependant, cette probabilité varie de « quasi nulle à élevée » selon la situation considérée.

Attention aux importations illégales de ruminants

La probabilité la plus élevée de survenue, à Mayotte, d'une épizootie correspond à l'introduction, dans des troupeaux mahorais, d'animaux infectés virémiques en provenance des Comores ou de Madagascar (probabilité « élevée »). Pour l'exposition humaine, la probabilité est qualifiée d'« assez élevée » lors de contact de ces mêmes animaux avec des humains autochtones.

L'Afssa a également formulé des recommandations visant à minimiser les risques d'introduction virale et d'exposition humaine dans ces territoires français.

L'importation illégale de ruminants domestiques correspondant à la probabilité de survenue la plus forte, l'Afssa explique que ces mouvements clandestins doivent être éliminés. Elle préconise,



La probabilité de survenue d'une épizootie due à la fièvre de la vallée du Rift à Mayotte varie de « quasi nulle à élevée », selon l'Afssa.

en parallèle, d'intensifier les contrôles sur les ruminants suspects d'avoir été introduits illégalement.

Concernant le risque zoonotique, les mesures de prévention doivent reposer, selon elle, sur l'information et la sensibilisation des populations les plus exposées : vétérinaires, éleveurs, travailleurs en abattoir, bouchers, etc. ■

*Afssa : Agence française de sécurité sanitaire des aliments.

Source : A propos n° 23 (magazine d'information de l'Afssa).

>> GROS PLAN

Une zoonose potentiellement mortelle

La fièvre de la vallée du Rift est une maladie virale (virus RVF, du genre *Phlebovirus*) et vectorielle (transmission par des piqûres de moustiques), affectant principalement les ruminants domestiques. Elle provoque des avortements et une forte mortalité chez les jeunes.

L'Homme n'est infecté qu'occasionnellement et l'infection se manifeste par un syndrome grippal, caractérisé par une forte fièvre. Dans un certain nombre de cas (3 à 4 % des formes symptomatiques représentant elles-mêmes 50 % des cas d'infection), elle peut évoluer vers une encéphalite ou une fièvre hémorragique souvent mortelle. ■